

## Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur N° 5 du 9 et 10 juin 2017

Fédération Française du Sport Adapté  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971

N° de dossier 71/956

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

\*\*\*\*\*

Les membres du comité directeur de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 3 rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis le vendredi 8 et samedi 9 juin 2017 au siège de la FFSA Paris sur convocation écrite du président en date du 6 juin 2017, conformément aux dispositions statutaires.

### Présents :

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Président délégué
Joël RENAULT	Secrétaire général
Colette FERON GRENOUILLEAU	Secrétaire générale adjointe
Jean-Claude WACH	Trésorier
Sandrine DESTOUCHES	Vice-présidente Communication et partenariats
Catherine FAYOLLET	Médecin fédéral national
Evelyne DIAZ	Vice-présidente Sport adapté jeune
Sylviane AUGUSTE	Membre
Claude GISSOT	Membre
Bruno HENNEBELLE	Membre
Richard MAGNETTE	Membre
Georges-Marie NACOULIVALA	Membre
Yves OBIS	Membre

### Excusés

Henry ROIG	Trésorier adjoint
Roy COMPTE	Vice-président études, recherches et classification
Sylviane AUGUSTE	Membre
Madeleine d'ENGREMONT	Membre

### Invitée par le président

Marie-José LALLART

### Assistait à la séance samedi après-midi:

Marie-Paule FERNEZ DTN

### **A) Réunion du Comité directeur du 9 juin en configuration « Département Sport »**

Comme convenu lors du comité directeur du 28 et 29 avril, le vendredi veille du comité directeur est consacré désormais au domaine sportif de la FFSA. Le président aborde donc l'ensemble des résultats obtenus, des manifestations sportives passées et à venir.

### Compétitions internationales passées

- Championnats d'Europe de Hockey sur gazon à Amsterdam :  
Des clubs SA de la Haute Garonne, pratiquant le Hockey sur Gazon, ont été contactés par la Fédération de Hockey qui propose de constituer une équipe de France SA pour participer à une compétition intégrée aux prochains Championnats d'Europe à Amsterdam. Ces clubs de Haute Garonne et la CTN Laure Dugachard ont demandé la position de la FFSA sur cette proposition de la FFH.  
Après échanges sur les modalités proposées par la FFH (en particulier la licence de la FF hockey sera obligatoire pour participer), le comité directeur accepte qu'une délégation SA de la Haute Garonne participe à cette compétition sous la responsabilité de la FFH. Toutefois cette manifestation internationale sera inscrite au calendrier de la FFSA. La FFSA mettra à disposition de cette délégation une personne pour l'accompagnement des équipes (Laure Dugachard)
- Championnats du monde d'athlétisme INAS à Bangkok : 19 nations présentes ; 10 sportifs SA présents avec de très bons résultats pour les français qui terminent à la 1<sup>ère</sup> place chez les garçons. Un constat sur le très haut niveau chez les Russes. Il est à remarquer que l'INAS a mis en place de vraies adaptations pour le coaching des sportifs en situation de handicap mental.
- Championnats du monde de tennis de table INAS à Bratislava : l'équipe masculine Française est devenue championne du monde.
- Tournoi amical de basket-ball en Pologne. L'équipe de France a gagné ses 2 matchs.
- Pétanque en République Tchèque : quart de finale.

### • Compétitions internationales à venir

- Championnats d'Europe INAS de Handball à Cavalaire (1<sup>ère</sup> semaine d'octobre) :  
Cette compétition sur 3 jours est organisée par la FFSA. Actuellement 3 équipes sont inscrites. Les Portugais ont fait une proposition de déroulement des matchs légèrement différente de celle de la France. Le comité directeur valide cette proposition qui évite aux équipes de jouer plusieurs matchs par jour.  
MP Fernez prendra contact avec Henry Roig. Une interrogation est posée sur le coût de l'hébergement en bungalow.  
Le comité directeur acte que cette manifestation est bien organisée sous la forme d'un COF. Participeront au COF les membres du comité directeur suivants : Henri Roig et Marc Truffaut, comme co-présidents du COF, Jean Claude WACH, Evelyne DIAZ.
- Championnats d'Europe de natation pour trisomiques à Bobigny (93), du 30 octobre au 4 novembre  
Actuellement, le COF enregistre environ 200 inscrits. 20 pays sont attendus. Une seule équipe en natation synchro (Angleterre) est inscrite. Elle sera en démonstration. Ces championnats d'Europe accueilleront en outre une équipe du Mexique.  
Composition du COF : Yves Obis, Jean Claude Wach, Bruno Hennebelle. Fabien Paillart (président du CDSA 93)
- Championnats du monde cross INAS, le 26 novembre à Epernay (51) :  
Les épreuves comprendront un cross court et cross long. Elles seront intégrées aux régionaux SA d'athlétisme.  
Le COF est présidé par Marc Truffaut. Les membres sont Jean Claude Wach, Michel Avart, Armel Bloch (trésor CD 51).
- Championnats du monde d'athlétisme indoor INAS à Val de Reuil (27) du 8 au 10 mars 2018 :  
La ligue SA de Normandie, présidée par Philippe Leroux, sera impliquée dans l'organisation.

- Jeux européens INAS en juillet 2018 à Paris :  
La ligue Ile de France, très impliquée dans la préparation est en train de finaliser les différents sites de compétition
- Projet d'une coupe du monde de football INAS en IDF en 2022 ?

Sur l'ensemble des manifestations internationales se déroulant en France, le comité directeur fédéral décide qu'elles doivent être placées sous la responsabilité de la fédération. C'est l'image nationale de la FFSA qui est en jeu.

## Décision

**Toute manifestation internationale organisée en France sera organisée sous la forme d'un COF. Un CDSA et/ou une ligue pourra être associé à l'organisation.**

### • Points sur les championnats de France :

- CF de basket à Saint Denis :  
Pas de problème majeur. A souligner une formation des officiels BB SA à St Malo. Les premiers diplômés en Basket Ball SA ont été remis.
- CF d'équitation à La Courneuve:  
Belle organisation ; une nouvelle réglementation en cours. A noter qu'une compétition d'équitation INAS va se dérouler, en simultané entre plusieurs cavaliers de différents pays, par vidéo, afin de tester la future réglementation équitation INAS.
- CF de football à 7 SA à Bayonne :  
De très beaux championnats, selon l'avis unanime.
- CF de judo SA à Rouen:  
De beaux CF dans un site sportif exceptionnel : le Kindrena de Rouen. A remarquer une excellente implication, très positive, de la nouvelle commission judo SA.
- CF de natation à Saint Yriex  
Y Obis représentera le président de la FFSA.
- CF de lutte :  
Belle manifestation.

### • Points divers

- Escrime : Céline Massanet est en charge du suivi de l'activité escrime
- Rugby : Colette Féron se rendra prochainement à Vichy, à la commission rugby
- Comité interfédéral des activités Aquatiques : Yves Obis a représenté la FFSA au CIAA le 8 juin, tenus au siège de la FSCF. Le CIAA est devenu une association. Son rôle est de mettre en place l'ensemble des règlements relatifs aux activités aquatiques. Il est important que la FFSA fasse valoir les spécificités des pratiques aquatiques par les personnes en situation de handicap mental et psychique. Le comité directeur est d'accord pour participer aux travaux de ce comité. Cette association doit déterminer le prix de l'adhésion de chaque membre.
- Procédures d'attribution des CF :  
Un échange sur les problèmes rencontrés. Faut-il revoir les procédures mises en place initialement par Luc Nikonoff ? Attention à ne pas décevoir les ligues et CDSA qui ne pourraient pas candidater, si la FFSA accorde les championnats au gré des rencontres individuelles tout au long de l'année!

## Décision

**Le comité directeur opte pour une ouverture des candidatures d'avril à juin pour la paralympiade 2019 - 2020 - 2021. En 2020 la FFSA lancera l'appel à candidatures pour la paralympiade suivante. Si aucun candidat ne se positionne pour tel ou tel sport, il y aurait un appel d'offre spécifique **Claude Gissot est chargé de réécrire la procédure.****

**Pour l'ensemble des sports, l'élu du comité directeur, référent de la discipline, validera la proposition du Département Sport.**

**Pour le lancement des championnats de France sur de nouvelles disciplines, comme la gymnastique, le comité directeur décide que le choix d'un candidat à la première organisation se fasse hors procédures d'appel à candidatures traditionnelles.**

- Relations avec la Fédération Française d'Aviron :  
Il est nécessaire de clarifier la situation et de signer une convention avec la FF d'Aviron

#### **B°) Réunion du Comité directeur du samedi 10 juin**

##### 1) Adoption du PV du comité directeur des 28 et 29 avril 2017

Le PV est adopté avec quelques modifications

##### 2) Affiliations

- Affiliations : 9 demandes d'affiliation, 2 sont complètes.
- Sont affiliées les associations suivantes :

##### **94/20 HANDIVOILE 94**

12 RUE AUDRAN

94400 VITRY SUR SEINE

##### **34/41 MMM SPORTS DE GLACE SYNCHRO DANSE**

68 RUE ROMY SCHNEIDER

34070 MONTPELLIER

- Sont affiliées sous réserve de compléter leurs dossiers :

##### **78/38 RAMBOUILLET SPORTS ATHLETISME**

5 RUE DE L'ETANG D'OR

78120 RAMBOUILLET

##### **81/47 CASTRES ATHLETISME**

EN NICART AVITS

81100 CASTRES

##### **81/46 L'HAUTPOULOISE**

33 RUE DE L'ARNETTE

81200 MAZAMET

##### **75/37 JE FAIS DU SPORT**

119 AVENUE DE FLANDRE TOUR ARTOIS

75019 PARIS

##### **29/35 TENNIS CLUB PLABENNECOIS**

COMPLEXE SPORTIF DE KERVEGUEN

29860 PLABENNEC

##### **14/12 ENTENTE ATHLETIQUE MONDEVILLE HERONVILLE TROARN**

STADE PIERRE LAFARD 1 RUE DE BUDDENSTEDT

14120 MONDEVILLE

##### **48/22 ASSOCIATION GEM DE LA LOZERE**

3 IMPASSE DE L'AYRETTE

48000 MENDE

##### 3) Rappel de l'agenda du comité directeur pour 2017

- 22 et 23 septembre
- 15 et 16 décembre
- 13, 14, 15 octobre : Semaine fédérale avec le comité directeur, la DTN, les présidents de CDSA et les présidents de ligues et les commissions sportives. Du 16 au 20 se déroulera sur le même site le regroupement des CTF, des CTN et du département sport. Lieu à déterminer.

Il est rappelé aux élus du comité directeur que les déplacements et hébergement à l'occasion d'un bureau, d'un comité directeur, d'une AG, de la réunion annuelle des CD et ligues peuvent être réservés par Mireille Segerie. Pour tout autre déplacement à Paris ou en province, nécessaire pour remplir sa mission, l'élu doit s'organiser personnellement.

##### 4) Point du président

- Licences : Marc Truffaut informe qu'au jour de la réunion du comité directeur, la FFSA a passé la barre des 60 000 licenciés. Il regrette qu'aucune communication n'ait été faite sur ce point envers nos adhérents.

- Election au CA de la CNSA : la FFSA est entrée officiellement au conseil d'administration de la CNSA (qui regroupe 59 associations nationales). Marc Truffaut devient officiellement membre. Cette instance est capitale sur le co-financement des ESQ, assuré jusqu'en 2018. Marc Truffaut évoque le cas du dispositif DAHLIR qui « émargerait largement à la CNSA » ?.
- Election au CA du CPSF : Sandrine Destouches, Henri Miau et Marc Truffaut sont élus. Un poste vacant est à pourvoir pour le SA en 2018. Une cooptation est toutefois possible dans l'attente de cette élection complémentaire.
- Organisation de l'INAS monde : après l'élection du nouveau président Marc Truffaut, une nouvelle gouvernance a été mise en place, avec les représentants de différents continents. 2 nouvelles classes ont été créées, une destinée aux T21, l'autre autour de l'autisme. La fédération internationale SUDS (T 21) est reconnue par l'INAS, mais pas par l'IPC. Il semble que l'IPC ait adopté une nouvelle attitude envers l'INAS et les fédérations internationales sportives pour un type de handicap. L'INAS va présenter une candidate à l'AG de l'IPC, Robyn Smith, australienne. Une motion y sera soumise, demandant à l'IPC d'être plus attentive à l'INAS, de l'accompagner dans son évolution.
- Demande d'audience auprès de différents ministères : Marc Truffaut va adresser une demande.
- Relation FFSA – Fédérations ordinaires : le président souhaite que le comité directeur s'interroge sur ce que peut apporter la FFSA aux fédérations ordinaires dans les commissions mixtes qui existent ou qui sont issues des conventions. Il est important de revoir le positionnement de la FFSA.
- Répartition des missions des CTN entre les ligues et la FFSA : le président et la DTN souhaitent mettre en place une réunion avec les ligues qui bénéficient d'un cadre d'Etat pour clarifier ce que doit faire un cadre technique en région et au national.
- Point sur les personnels du siège
  - Un CTF travaillant au CDSA 93 (Jérémy Rabu), éligible aux emplois d'avenir, pourrait être prochainement recruté comme salarié de la FFSA sur l'événementiel sportif. Il serait chargé entre autre, de l'organisation des Jeux Européens 2018 sur Paris.
  - Un informaticien a été recruté, à temps complet, pour du développement informatique (gestion des compétitions SA).
  - Nathalie Bun, contrat d'apprentissage, au service Transformation souhaite une amélioration de son salaire. Le trésorier fera une étude sur les possibilités que Transformation dégage annuellement (dépenses-recettes, en comptant toutes les charges).
- Point sur les postes de CTN par Marie-Paule Fernez
  - Un poste a été ouvert pour le remplacement d'Eric Vegas. 5 candidats se sont déclarés. Le poste sera pourvu en septembre.
  - Un mouvement complémentaire est prévu par le ministère en novembre pour prise de poste en janvier 2018 ; 2 postes seront à pourvoir à la FFSA, ceux d'Alain Dejean (en retraite) et celui de Marion Zacharie qui va prendre prochainement un poste en DDCS.

##### 5) Point du président délégué

- Proposition de Guillaume Cabanne sur un projet de séjours sportifs au Brésil : Henri Miau présente un projet qui lui a été adressé sur un organisation de séjours sportifs au Brésil tout au long de l'année. Chaque membre du comité directeur qui a pu prendre connaissance de ce projet donne son avis. Le comité directeur estime que, malgré l'intérêt de ce projet, la FFSA ne peut s'engager dans une telle organisation sans aucune visibilité sur le plan financier. De plus il estime que cette action de séjours,

exclusivement prévue au Brésil, n'entre pas dans les priorités de la FFSA actuellement. Il donne en conséquence un avis défavorable à sa mise en œuvre.

- **Rendez-vous avec un représentant d'Intégrance**  
Par l'intermédiaire de GR Jabalot, Henri Miau a été contacté par un représentant d'Intégrance qui propose de prendre en charge le coût de la licence lorsqu'un sportif fait le choix d'une complémentaire santé à la Mutuelle Intégrance. Henri Miau et Joël Renault rencontreront cette personne en juillet. Cette proposition semble difficile à mettre en œuvre par l'intermédiaire de la FFSA (exclusivité avec Malakoff Médéric sur la mutuelle santé, lien du licencié avec son association et son établissement).  
Sans doute Intégrance devra-t-elle s'adresser directement aux clubs, ligues et CDSA ?

#### 6) Point du trésorier

Jean Claude Wach fait un point sur la trésorerie de la FFSA et de la balance à ce jour  
Catherine Fayollet rappelle qu'à ce jour des règlements de médecins, de kiné n'ont pas encore été versés.

Le solde des subventions 2016 de la CNSA n'est toujours pas parvenu au siège.

Le trésorier présente une demande d'aide financière

- de la ligue Auvergne Rhône-Alpes, il est nécessaire d'avoir un budget réalisé, en attente.
- de la ligue des Pays de la Loire qui traverse une période difficile dans sa trésorerie en raison du retard très important des versements de sa Région et du CNDS. Le trésorier fait état de la même situation pour tous les CDSA et les ligues ainsi que de la FFSA. Actuellement la fédération ne peut répondre positivement à cette région.

#### 7) Point du secrétaire général

Joël Renault présente la liste de l'ensemble des commissions, des représentations de la FFSA. Avec les membres présents, ces listes sont complétées.

#### 8) Point sur le projet fédéral 2018-2021

Le président propose que rapidement, le comité directeur mette en place une réunion sous la forme de brainstorming, avec les présidents de ligues, sur le projet fédéral 2018- 2021. Ce qui permettra de lancer un processus de renouvellement et d'amélioration du projet fédéral en y intégrant des nouveautés.

Le comité directeur arrête la date du mardi 4 juillet prochain (de 9h à 16h30) avec arrivée des participants le 3 en fin d'après-midi. Henri MIAU contactera Mireille pour qu'une réservation soit faite au FIAP ou à l'INSEP si possible. La FFSA prendra en charge l'hébergement et la restauration (lundi soir et mardi midi) des présidents de ligues. Restera à leur charge leur déplacement sur Paris.

#### 9) Point sur les nouveaux règlements sportifs :

Suite à une réunion le 9 juin sur les nouveaux règlements sportifs, Marie-Paule Fernez fait le point sur la mise en place des règlements issus du changement du système de classification des sportifs dans les compétitions.

Elle regrette que peu d'élus du comité directeur aient assisté à cette réunion importante.

**Après examen, le comité directeur adopte les décisions suivantes :**

- **Principe de la création possible de 1, 2 ou 3 niveaux pour chaque classe, selon les disciplines ;**
- **Dénomination harmonisée de « N1, N2, N3 » (Niveau 1 étant le niveau le plus élevé) ;**
- **Possibilité d'avoir 1 ou 2 niveaux aux championnats de France (cas des disciplines en développement et du basket) ;**
- **Quand 2 niveaux sont prévus, 2 inscriptions distinctes devront apparaître : 1 inscription au championnat de France pour les N1, 1 inscription au championnat fédéral pour les N2. Les titres différenciés de « champion de France » et de « champion fédéral » seront alors décernés. Les**

épreuves des 2 niveaux aux championnats de France devront permettre les modalités « montées et descentes » d'un niveau à l'autre.

- Les commissions d'appel relatives aux réclamations sportives devront être composées des personnes suivantes : le représentant du président sur le championnat, le juge arbitre ou un représentant des arbitres, un membre de la CSN. Ces éléments devront figurer dans chaque règlement de discipline sportive ;
- Les formulaires de réclamation pour l'éligibilité et la classification seront fournis dans le cahier de dossier d'inscription au championnat, ils en prévoient les modalités de dépôt et les délais de réponse.
- Le programme SAJ, comprendra deux offres nationales :
  - Les championnats de France qui seront mis en place dans un calendrier séparé, rattaché ou non au championnat de France « adulte »,
  - Et l'offre aux établissements qui fera l'objet d'un programme spécifique et d'une rencontre nationale finale (à déterminer).
- Les nouveaux championnats de France : gymnastique, rugby, et pour les jeunes dans les disciplines qui font le choix de créer un championnat à part de celui des « adultes », l'édition 2018 fera l'objet d'une sollicitation direct auprès d'organismes repérés par les CSN (hors procédure d'appel à projet compte tenu des délais dépassés).
- Concernant les modalités de validation et de diffusion des nouveaux règlements :
  - Les CSN devront adresser leurs règlements en format Word à Cabrel Wanang qui fera la mise en forme finale (police et page de garde) ;
  - Colette Feron, élue responsable de la communication interne, en assurera la diffusion (mise en ligne et information aux organes déconcentrés) ;
  - 2 dates buttoirs sont arrêtées pour la diffusion : le 20 juin pour ceux qui sont déjà prêts, le 10 juillet pour les retardataires.

#### 10) Suivi des partenariats

Bruno Hennebelle présente un power point sur sa mission de suivi des partenariats. Il comprend :

- Un état des lieux (définitions, valeurs, analyse SWOT, analyse financière, nos besoins, nos partenaires, etc...)
- La mise en place d'un discours de référence et des produits à proposer
- Une identification des partenaires et des prescripteurs potentiels
- Les différents types de partenaires de la FFSA
- La représentation des partenariats

#### 11) Communication

Sandrine Destouches fait un point sur la mission communication qui lui est confiée. Elle rend compte d'une première réunion qu'elle a mise en place. L'objectif est de « développer l'ensemble des outils de communication pour les mettre au service de toute le monde ». Ce sont :

- le site Internet
- les réseaux sociaux
- la Photo
- la vidéo
- le magazine
- les relations avec la presse écrite, audio-visuelle
- le visuel SA
- le développement

Sandrine expose la proposition de Michel Ponchaut, de suivre les dossiers communication ainsi que le « SA le Mag » dans le cadre d'un mécénat de compétence dont il pourrait être bénéficiaire.

**Le comité directeur rejette cette proposition par 6 voix contre, 1 voix pour et 6 abstentions.**

#### 12) Sport Adapté Jeune

Evelyne Diaz rend compte de la réunion de la commission SAJ qui s'est interrogée sur l'évolution du programme SAJ 2017 2021. Après un constat chiffré, après l'analyse des enjeux, des freins identifiés par les commissions locales SAJ pour la mise en œuvre du programme SAJ, la commission a déterminé un objectif : développer des programmes répondant d'une part aux projets éducatifs portés par les structures médico-sociales accueillant les jeunes en situation de handicap et d'autre part aux jeunes sportifs désireux de s'inscrire dans une dimension compétitive disciplinaire.

2 propositions ont été faites :

- 1ère proposition en 2 axes :

- Axe 1 : Des programmes régionaux « Défis SAJ » coordonnés et mis en œuvre par l'échelon local s'adressant aux jeunes licenciés d'associations liées aux EPMS. Les temps forts pour la FFSA : « Défis SAJ Régional » et/ou « Défis SAJ national » / « Défis SAJ France »
- Axe 2 : les catégories jeunes intégrées dans les règlements et les championnats de France disciplinaires par chaque CSN (choix fait par la CSN chaque année, en ajoutant les catégories jeunes lors des CF ou en organisant 1 CF jeune spécifique).

- 2ème proposition : la poursuite selon l'ancien modèle sous deux axes

✓ Axe 1 : Programmes régionaux SAJ par discipline

✓ Axe 2 : 2 championnats de France SAJ.

#### 13) Tour de table des différents élus en charge de commissions, dossiers et divers sujets :

- Colette Féron Grenouilleau étudie actuellement le prolongement des actions à mettre en œuvre pour la valorisation des bénévoles.
- Richard Magnette rend compte de la formation d'arbitres en Basket Ball qui a été conduite par la commission nationale. Cette formation dispose désormais d'un contenu qui sera identique partout en France.
- Claude Gissot souhaite pouvoir continuer à remplir une mission sur le haut niveau et poursuivre une étude détaillée sur le très haut niveau dans les pôles du SA. A son avis, trop de personnes ne remplissent pas les conditions de HN.  
Il expose les problèmes de remboursement des hébergements en hôtels quand les élus réservent par eux-mêmes, au meilleur prix, sans passer par Egencia. Le plafond à 68€ à Paris est impossible à tenir. La FFSA ne doit pas limiter le remboursement à cette somme quand l' élu ne peut faire autrement.
- Georges Marie Nacoulivala présente les difficultés pour les ultramarins de venir aux championnats de France. Il souhaite que les Cols organisateurs facilitent leur hébergement avant et après la manifestation en proposant les meilleurs tarifs et en organisant leur hébergement. D'autre part, il va se mettre en relation avec les différents présidents de ligues des outre mers. Il va se mettre en relation avec le référent Handiboxe de la Réunion qui est en lien avec la ligue Nouvelle Aquitaine pour voir ce qui peut être fait au SA dans cette discipline.
- Catherine Fayollet rappelle que la prochaine commission médicale se tiendra le 8 juillet. Elle modifiera la composition de la commission. Actuellement c'est le Docteur Christine Lemoigne qui assure la fonction de médecin SMR (suivi médical réglementaire). Catherine propose la suppression de l'astreinte médicale en cas d'absence de médecin sur les sites de championnats de France.



Elle demande la mise en place d'un contrat pour les médecins, kinés et psychologues intervenant dans les stages des équipes de France et le suivi de l'équipe dans les compétitions internationales.

Elle souhaite que le Comité directeur se prononce sur les tarifs de la rémunération des médecins, kiné, psycho sur les manifestations sportives et/ou stages. Le président Truffaut estime que ce sujet de l'indemnisation doit se poser sur un plan global pour tous les intervenants dans les pôles. Il est nécessaire d'aller au fond de ce problème. En attendant une prise de position commune à tous les intervenants, le comité directeur prend la décision suivante :

#### **Décision**

**Un contrat à durée déterminée d'un an sera appliqué pour les médecins, kiné et psychologues des pôles et équipes de France.**

Le questionnaire santé annuel, qui fait suite à la réforme du certificat médical valable 3 ans, est, en principe, à remplir par les sportifs eux-mêmes. Compte tenu de la difficulté du public SA, la commission médicale fera une proposition relative à ce questionnaire. Il conviendra de vérifier auprès de la CNIL que l'enregistrement des données est bien légal.

Pour la prise de licence 2017- 2018, dans la classification, il y aura une question « Je suis bien éligible au SA » ce qui nécessitera une modification de dernière minute, en conséquence, **l'ouverture de la base s'effectuera avec une semaine de retard.**

#### **Décision**

**Il est absolument nécessaire de faire à nouveau une large communication interne au SA sur les modalités d'éligibilité au SA qui sera adressée à tous les CDSA et ligues, destinées aux clubs. Cette note sera en ligne sur le site Internet.**


- Yves Obis relate la participation de la FFSA à l'opération « Premier de Cordée » organisée sur le parvis du stade de France qui a rassemblé 2800 enfants. La fédération devrait recevoir le fichier des IME présents.
- Affaire Rodrigue Massianga, après débat, le comité directeur demande au président de saisir la commission de discipline.

#### **Décision**

**Le président saisira la commission de discipline si l'intéressé demande une licence FFSA.**



**Joël RENAULT**  
Secrétaire Général



**Marc TRUFFAUT**  
Président

**RELEVÉ DE DECISIONS du comité directeur des 9 et 10 juin 2017**

<b>Décision</b>	<b>Personnes chargées du suivi</b>
<p><b>Manifestations internationales</b> Toute manifestation internationale organisée en France sera organisée sous la forme d'un COF. Un CDSA et/ou une ligue pourra être associé à l'organisation</p>	<p>Marc TRUFFAUT Marie-Paule FERNEZ</p>
<p><b>Championnat de France</b> Le comité directeur opte pour une ouverture des candidatures d'avril à juin pour la paralympiade 2019 - 2020 - 2021. En 2020 la FFSA lancera l'appel à candidatures pour la paralympiade suivante. Si aucun candidat ne se positionne pour tel ou tel sport, il y aurait un appel d'offre spécifique. Claude Gissot est chargé de réécrire la procédure. Pour l'ensemble des sports, l' élu du comité directeur, référent de la discipline, validera la proposition du département Sport. Pour le lancement des championnats de France sur de nouvelles disciplines, comme la gymnastique, le comité directeur décide que le choix d'un candidat à la première organisation se fasse hors procédures d'appel à candidatures traditionnel.</p>	<p>Claude GISSOT Marc TRUFFAUT Marie-Paule FERNEZ Département Sport</p>
<p><b>Nouveaux règlements sportifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Principe de la création possible de 1, 2 ou 3 niveaux pour chaque classe, selon les disciplines ;</li> <li>- Dénomination harmonisée de « N1, N2, N3 » (Niveau 1 étant le niveau le plus élevé) ;</li> <li>- Possibilité d'avoir 1 ou 2 niveaux aux championnats de France (cas des disciplines en développement et du basket) ;</li> <li>- Quand 2 niveaux sont prévus, 2 inscriptions distinctes devront apparaître : 1 inscription au championnat de France pour les N1, 1 inscription au championnat fédéral pour les N2. Les titres différenciés de « champion de France » et de « champion fédéral » seront alors décernés. Les épreuves des 2 niveaux aux championnats de France devront permettre les modalités « montées et descentes » d'un niveau à l'autre.</li> <li>- Les commissions d'appel relatives aux réclamations sportives devront être composées des personnes suivantes : le représentant du président sur le championnat, le juge arbitre ou un représentant des arbitres, un membre de la CSN. Ces éléments devront figurer dans chaque règlement de discipline sportive.</li> <li>- Les formulaires de réclamation pour l'éligibilité et la classification seront fournis dans le cahier de dossier d'inscription au championnat, ils en prévoient les modalités de dépôt et les délais de réponse.</li> <li>- Le programme SAJ, comprendra deux offres nationales : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les championnats de France qui seront mis en place dans un calendrier séparé, rattaché ou non au championnat de France « adulte » et l'offre aux établissements qui fera l'objet d'un programme spécifique et d'une rencontre nationale finale (à déterminer).</li> </ul> </li> <li>- Les nouveaux championnats de France : gymnastique, rugby, et pour les jeunes dans les disciplines qui font le choix de créer un championnat à part de celui des « adultes », l'édition 2018 fera l'objet d'une sollicitation direct auprès d'organismes repérés par les CSN (hors procédure d'appel à projet compte tenu des délais dépassés).</li> <li>- Concernant les modalités de validation et de diffusion des nouveaux règlements :</li> </ul>	<p>Marc TRUFFAUT Marie-Paule FERNEZ Claude GISSOT Evelyne DIAZ Colette FERON Cabrel WANANG</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les CSN devront adresser leurs règlements en format Word à Cabrel Wanang qui fera la mise en forme finale (police et page de garde) ;</li> <li>• Colette Feron, élue responsable de la communication interne, en assurera la diffusion (mise en ligne et information aux organes déconcentrés) ;</li> <li>• 2 dates buttoirs sont arrêtées pour la diffusion : le 20 juin pour ceux qui sont déjà prêts, le 10 juillet pour les retardataires.</li> </ul>	
<p><b>Communication</b>  Proposition de Michel Ponchaut, de suivre les dossiers communication ainsi que le « SA le Mag » dans le cadre d'un mécénat de compétence dont il pourrait être bénéficiaire.  Le comité directeur rejette cette proposition.</p>	Sandrine DESTOUCHES
<p><b>Médical</b>  Un contrat à durée déterminée d'un an sera appliqué pour les médecins, kiné et psychologues des pôles et équipes de France.</p>	Catherine FAYOLLET
<p><b>Communication Interne</b>  Il est absolument nécessaire de faire à nouveau une large communication interne au SA sur les modalités d'éligibilité au SA qui sera adressée à tous les CDSA et ligues, destinées aux clubs. Cette note sera en ligne sur le site Internet.</p>	Colette FERON
<p><b>Affaire Massianga</b>  Le président saisira la commission de discipline si l'intéressé demande une licence FFSA.</p>	Marc TRUFFAUT